



Relevé de décisions
COMITE NATIONAL DE SUIVI FEAMP/FEAMPA
1^{er} juillet 2022

Le Comité national de suivi (CNS) s'est réuni quelques jours après l'adoption du programme national du Fonds européen pour les Affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture 2021-2027 (FEAMPA). La France est le premier pays disposant d'une façade maritime dont le programme national a été adopté.

Le CNS s'est réuni en deux temps : il a été consacré d'abord au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche 2014-2020 (FEAMP) puis au FEAMPA.

Partie 1. Programme opérationnel FEAMP 2014-2020

1. Approbation par les membres du CNS FEAMP du compte-rendu du CNS FEAMP/FEAMPA du 26 novembre 2021.

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

2. Etat d'avancement du PO FEAMP

Après avoir indiqué que les montants des engagements et des paiements de la maquette étaient respectivement de 540 M€ (92 % de l'enveloppe) et de 344 M€ (59 %) au 20 juin, la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) a rappelé que la date limite de fin des opérations était fixée au 30 juin 2023 et que les demandes de paiement devront être déposées au plus tard le 30 septembre 2023. Pour atteindre la cible du dégageant d'office, il reste 10 782 031,28 € à déclarer à la CE d'ici la fin d'année.

La Commission européenne (CE) a invité la France à poursuivre les efforts en vue de finaliser la mise en œuvre des opérations et l'introduction des paiements avant la clôture du programme. Vu le faible niveau d'engagement pour certaines mesures environnementales, la CE a encouragé la France à mettre en œuvre les types d'action environnementales dès le début du FEAMPA.

A la suite de l'interrogation de l'ANOP sur la mobilisation du FEAMP dans le contexte de crise et l'ouverture à venir du FEAMPA dans un contexte similaire, la DGAMPA a indiqué qu'une étude avait été lancée pour analyser l'impact de la crise sur la mobilisation du FEAMP.

Partie 2. Programme national FEAMPA 2021-2027

1. Présentation du Programme national FEAMPA adopté

La DGAMPA a rappelé les ambitions économiques, sociales et environnementales du programme national FEAMPA. **La CE** souligne que l'adoption est un très grand succès mais n'est que le début d'un travail collectif de bonne gestion des fonds en faveur de la transition verte et numérique des secteurs de la pêche et de l'aquaculture en France, du renforcement de la résilience et de la contribution aux objectifs du Pacte vert

européen. Elle a en particulier souligné que le FEAMPA devait contribuer à la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Méditerranée de occidentale, soutenir les investissements à bord à l'appui de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, s'inscrire dans le cadre de la Stratégie Biodiversité à l'horizon 2030 (appui aux aires marines protégées), répondre aux objectifs de la stratégie «de la ferme à la table», avoir un impact positif sur les communautés côtières axé sur le verdissement des ports de pêche, et miser sur des investissements dans l'économie circulaire et la décarbonation. Les échanges ont aussi porté sur la gouvernance, l'innovation, et l'augmentation de la jauge sans augmenter la capacité de pêche.

2. Adoption du règlement intérieur et constitution formelle du comité de suivi

L'Office français de la biodiversité (OFB), le Comité national de la pêche professionnelle en eau douce (CONAPPED), l'Organisation des poissonniers écaillers de France (OPEF), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), le Syndicat des Sélectionneurs Avicoles et Aquacoles Français (SYSAFF), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ainsi que l'ensemble des pôles de compétitivité qui sont représentés individuellement sur cette programmation rejoignent le CNS du FEAMPA. La Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV) et le Fonds mondial pour la nature (WWF) ont été invités mais n'ont pas répondu à ce jour.

Les règles de fonctionnement du CNS FEAMP sont globalement conservées pour le CNS FEAMPA. Ainsi, la prise de décision par consensus est maintenue. Les points relatifs aux conflits d'intérêt et à la publication des documents ont été renforcés.

Le CNPMEM, appuyé notamment par le CIPA, le Pôle Mer Méditerranée et la région Occitanie, appelle à la création de groupes de travail thématiques dont certains pourraient être créés rapidement notamment sur le sujet de l'innovation en lien avec la remotorisation. La DGAMPA y est favorable et la région Bretagne indique y travailler également.

A la suite de échanges, le règlement intérieur est approuvé. Il comprend notamment des obligations détaillées pour prévenir les conflits d'intérêt et assurer la transparence de fonctionnement du CNS FEAMPA.

3. Examen des critères de sélection

94 fiches critères de sélection ont été soumises pour approbation au Comité de suivi FEAMPA. Le Comité se prononce uniquement sur la partie « critères de sélection » en tant que telle, les autres éléments des documents (définitions des bénéficiaires éligibles, taux de financement des opérations) pourront être adaptés localement en fonction des besoins de la programmation.

Plusieurs participants souhaitent que les fiches nationales soient vulgarisées de façon à ce qu'elles soient lisibles par les porteurs de projets. La DGAMPA précise que les actions de communication de l'autorité de gestion (AG) seront très générales et la transmission de l'information aux bénéficiaires est de la responsabilité des organismes intermédiaires (FranceAgriMer (FAM) et les Régions, contacts directs des bénéficiaires).

L'ensemble des fiches présentées sont approuvées. Les fiches validées seront annexées au CR. L'idée de groupes de travail thématiques est actée pour assurer un déploiement de la programmation fluide et permettre une capitalisation collective.

4. Présentation du dispositif innovation par la Bretagne qui est la région pilote à l'échelon national pour le dispositif d'innovation d'ampleur nationale.

Les critères de sélection pour l'innovation nationale sont validés mais la fiche a vocation à être complétée sur les aspects de gouvernance qui sont fortement questionnés par plusieurs représentants professionnels au cours de la réunion. La ligne de partage entre les guichets régionaux et le guichet national se fera avant tout dans le contenu des appels à projet (AAP). La gouvernance du guichet national s'appuie sur le Comité de pilotage et le Comité stratégique et de sélection, dont les modalités de fonctionnement restent à établir dans la pratique.

5. Etat avancement candidature Développement local par les acteurs locaux (DLAL)

Les appels à candidature ont été lancés en amont de la validation du PN FEAMPA afin d'éviter une année blanche entre les deux fonds. 27 GALPA sont prévus sur le FEAMPA.

6. Information : communication, lancement de la programmation et simplification

Le plan de communication FEAMPA reposera sur les OI (Régions et FAM). Au niveau national, l'ouverture de la page Europe en France (EEF) est prévue prochainement et comportera des liens pour renvoyer les bénéficiaires sur les sites des OI. Un guide pour les bénéficiaires est en cours d'élaboration.

Le dépôt des demandes d'aide sera entièrement dématérialisé sur les sites des OI (Synergie ou site propre à la région). Les portails vont être ouverts petit à petit dans les régions.

Un tour de France des régions avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) EDATER/AND est prévu pour co-animer des réunions d'informations élargies aux bénéficiaires ou des sessions de formation uniquement pour les SI.

7. Questions diverses

La CE a présenté les outils qu'elle a mis à disposition des États membres (Cadre temporaire pour les aides d'Etat, mesures d'urgence FEAMPA et proposition de révision du Règlement FEAMP) permettant de mitiger les effets de l'agression militaire de la Russie en Ukraine et dont l'utilisation reste aux choix des États membres en fonction de leurs besoins.